

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2024\_141

OBJET :

**FINANCES**

**TARIFS DES SERVICES  
PUBLICS COMMUNAUX ET  
DROITS DIVERS APPLICABLES  
AU 1<sup>re</sup> JANVIER 2025  
APPROBATION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 4 décembre 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 12 décembre 2024.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, à savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints*; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses* : Delphine DEBATISSE, Christian SEON, Bérenger CENTI, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

*Absents sans excuse* : Néant

*Secrétaire élu pour la durée de la session* : Richard MOUSSÉ

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Delphine DEBATISSE Christian SEON Bérenger CENTI Vincent MOISSONNIER Gaëtan REDEUILH	Véronique MOUILLER Jacky BARRAUD Bernard JACQUOLETTO Catherine ZAPPA Catherine REMY-MENU

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20241211-DCM\_2024\_141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024  
Affichage : 12/12/2024

**FINANCES**  
**TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX ET DROITS DIVERS**  
**APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025**  
**APPROBATION**

Thierry Rollet, conseiller municipal délégué en charge de la Fête des fleurs et des produits du terroir, expose à l'assemblée :

Depuis la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016, il a été décidé de regrouper les tarifs dans un seul et même catalogue pour ceux appliqués en année civile avec effet au 1<sup>er</sup> janvier.

Chaque année, les tarifs sont réévalués suivant le taux d'inflation annuelle du mois d'octobre de l'année en cours, sauf pour certains tarifs soumis à des particularités, détaillées dans le catalogue.

Pour 2025, il est proposé de les indexer sur l'inflation annuelle d'octobre 2024 qui représente 1,2 % sur un an (arrondis au dixième d'euro le plus proche), contre 4,0 % l'année précédente et contre 6,2 % en 2022.

Il est rappelé que dans le cadre de l'engagement partenarial avec le Trésor Public, toute facturation inférieure à 15 euros ne sera pas mise en recouvrement.

Il est à noter qu'un deuxième catalogue regroupant les tarifs liés à la saison culturelle et aux affaires scolaires est proposé lors du conseil municipal de juillet.

Les tarifs sont présentés par service et accompagnés si besoin de leurs modalités d'application en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à *l'unanimité*, les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, détaillés dans le catalogue ci-joint.

Riorges, le 12 décembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Richard MOUSSÉ

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN